

Vers la création d'un comité de résolution des litiges familiaux au Gorgol

Le Code de Statut personnel, un cadre d'appui et de renforcement de la famille

Une rencontre visant la constitution d'un comité de coopération et de coordination pour le traitement et la résolution des litiges familiaux au Gorgol a débuté ses travaux vendredi matin à Kaédi.

La rencontre, organisée par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine avec la collaboration du FNUAP, visait à faire participer les différents acteurs impliqués dans la problématique des litiges familiaux, à identifier les obstacles à la résolution et au traitement de ces litiges ainsi que l'amélioration des services afférents aux populations dans ce domaine.

Le comité qui a été mis sur pied à la fin des travaux constitue un cadre privilégié de coopération et de coordination entre les membres de la cellule des litiges familiaux, les responsables des services régionaux et les acteurs de la société civile. Il est aussi concerné par la sensibilisation sur la problématique des litiges familiaux et leur impact sur l'individu, la famille et la société en plus de la recherche des modalités les plus adéquates pour le traitement et la résolution des litiges familiaux et l'identification des obstacles qui

peuvent se dresser devant leur résolution.

Prenant la parole au cours de la cérémonie d'ouverture de la rencontre, le wali du Gorgol M. Hamada Ould Meimou a dit que les changements socio-économiques que notre pays a connus au cours de ces dernières décennies ont favorisé une amélioration considérable des conditions de vie des populations notamment au niveau de la famille, de l'individu et de la société.

Il a souligné dans ce cadre que le Code de Statut personnel a mis fin aux traces découlant de ces changements, tout comme il a appuyé et renforcé la place de la famille d'autre part.

Les travaux de la rencontre qui se sont déroulés sous la supervision de Mme Maty Mint Boida, conseiller technique de la secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, coordinatrice du projet " genre, droit de la famille, femme et enfant " ont été marqués par des débats fructueux autour de deux communications portant sur les réalisations opérées par la Direction de la Famille et de l'Enfant et sur le Code du Statut personnel.